

PORTANT DESIGNATION D'UNE PRESIDENTE DE SERVICE GENERAL

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu la délibération n°2024-02-02-02 du directoire de l'Université Clermont Auvergne, en date du 8 avril 2024, créant le service général le Club des entreprises UCA ;

ARRETE

Mme Sophie MOMEGE est désignée par l'Université Clermont Auvergne en qualité de présidente du Club des entreprises UCA, pour une durée d'un an à compter de la publication du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12/04/2024

Le Président

  
Mathias BERNARD

**Modalités de recours :** *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*